

moment, pourrait engendrer une désorganisation immédiate, inopportune en ce qu'elle ralentirait la production.

Mais M. Hoffman poursuit en ces termes: si, d'autre part, pour aider à la production, certains matériaux et outillages sont nécessaires à l'industrie de la houille, qui a été nationalisée, c'est là une tout autre affaire. Le critère sera de savoir si l'aide demandée doit contribuer à la production et au rétablissement. Je ne sais trop si cela s'appliquerait à la Ruhr.

D. Voilà le hic. Va-t-on pratiquer une politique vis-à-vis de la Grande-Bretagne, et une autre pour l'Allemagne?

*M. Coldwell:*

D. On vient de me remettre le livre du professeur Soward intitulé "*Behind the Headlines*", de la série *Canada in a Two-Power World*. L'auteur résume ici le mémoire présenté... — R. C'est la première thèse?

D. Oui. Apparemment, ce que vous avez dit est confirmé ici, sauf que nos vues semblent plus précises que vous ne l'avez indiqué.

Dans cette déclaration, le gouvernement a fait une proposition ingénieuse, qui n'a pas reçu l'attention qu'elle méritait. Le Canada a proposé que, en l'absence de tout gouvernement allemand, les alliés rédigent, au lieu d'un traité de paix, un statut international constituant ainsi un nouvel État allemand, et gérant les relations de cet État avec ses voisins et avec d'autres parties du monde jusqu'à ce qu'un traité permanent le remplace.

Je me souviens que M. Saint-Laurent a dit cela, à la Chambre.

Le Canada a aussi préconisé, pour l'Allemagne, un gouvernement fédératif laissant aux États un pouvoir de réserve, une commission économique pour l'Europe qui aurait la tâche d'étudier le problème allemand, et la régie des industries de la Ruhr aux mains d'une autorité internationale constituée par les représentants de tous les pays alliés ayant de vastes intérêts commerciaux en Allemagne. Le Canada a recommandé de reviser l'accord actuelle sur les réparations, et de prohiber toutes puissantes armées allemandes, excepté un détachement de police pour la sécurité internationale.

Le passage auquel je songeais est le suivant: "Régie des industries de la Ruhr aux mains d'une autorité internationale constituée par les pays alliés ayant de vastes intérêts commerciaux en Allemagne"? — R. Cette thèse a été présentée lorsqu'on en croyait possibles l'application à l'Allemagne entière, et l'administration par une agence internationale au sein de laquelle la Russie serait représentée. La situation a changé du tout au tout, et aucune thèse subséquente n'a été proposée pour une partie seulement de l'Allemagne.

D. En d'autres termes, il pourrait y avoir changement? — R. Je n'aimerais pas donner à entendre qu'il y a eu changement.

D. Non. J'ai dit qu'il pourrait peut-être y avoir changement. — R. Eh! bien, si le gouvernement désire y changer quelque chose, le prochain mémoire, quand nous en présenterons un, sera soumis aux puissances occupant les trois zones: la France, le Royaume-Uni et les États-Unis. Autant que je sache, aucun mémoire n'a été soumis sur ce problème.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Côté, vous désirez poser une question?

M. CÔTÉ: Non. C'est très bien.

*M. Kidd:*

D. Monsieur Pearson, en examinant ce rapport, je remarque que la page 17 traite de Terre-Neuve, et la page 48 d'un rapport de notre haut-commissaire à Terre-Neuve. Ma question s'inspire d'un rapport qui a paru dans la presse en